



Tél/Fax : 03 21 51 72 26  
mail : [snu62@snuipp.fr](mailto:snu62@snuipp.fr)  
site : <http://62.snuipp.fr>

## **Déclaration du SNUipp-FSU 62**

**CAPD du 11 décembre 2014**

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Tout d'abord, nous tenons à remercier tous les enseignants des écoles qui ont à nouveau fait confiance au SNUipp-FSU 62.

Concernant l'éducation prioritaire : nous n'avons toujours pas reçu les documents supplémentaires promis lors du groupe de travail de ce lundi 8/12. Le SNUipp-FSU vous demande donc de transmettre à toutes les organisations syndicales présentes ces documents, comme cela a été convenu. Les représentants du SNUipp-FSU 62 tiennent à pouvoir faire leur travail correctement pour la transparence et l'équité.

Partout en France, les enseignants, les parents, les élus se mobilisent avec le SNUipp-FSU, pour conserver ou obtenir les moyens alloués par le classement en REP. Il s'agit bien d'obtenir ou de conserver les moyens nécessaires dans la lutte contre les difficultés de leurs élèves. Il s'agit de justice sociale. C'est pourquoi le SNUipp avec la FSU appelle à se rassembler et à manifester à Paris le 17 décembre 2014, jour du CTM.

Nous dénonçons d'ailleurs toutes les pressions intolérables qui ont été faites sur les concernant le droit de faire grève alors que le ministère reconnaît la légalité de celle-ci. Il est tout aussi inacceptable d'invoquer un pseudo « devoir de réserve » et d'empêcher les enseignants de s'exprimer.

Cela a choqué nombre de collègues et ne permet pas de restaurer le climat de confiance pourtant préconisé par le ministre.

De nombreuses pressions sont opérées sur les 108h, sur le retour d'enquêtes pourtant non obligatoires, sur des contrôles en tout genre aussi inutiles que chronophages. Le SNUipp-FSU interviendra partout où des pressions seront exercées et où les droits des personnels ne seront pas respectés.

Concernant le paritarisme, nous attendons également les documents de travail pour le groupe de travail mouvement de ce lundi 15 décembre. Tout comme nous attendons depuis bien trop longtemps les procès verbaux de certaines CAPD, parfois depuis près d'un an ! Nous précisons ici que nous ne remettons pas en cause le travail des services qui font déjà beaucoup avec les moyens dont ils disposent. Nous dénonçons le manque de respect du paritarisme qui passe aussi par la rédaction des procès verbaux.

Sur la consultation du socle, le SNUipp-FSU 62 a été très étonné d'apprendre que certains enseignants d'établissements spécialisés n'avaient pu être consultés aux dates retenues par le Recteur. Il n'est pas acceptable qu'on ait demandé à certains enseignants de faire cette consultation sur des heures de concertation ou en dehors de leurs heures de service.

Depuis la rentrée, le SNUipp-FSU 62 a été alerté à de nombreuses reprises, sur le problème de recrutement des

Assistants de Vie Scolaire au regard des besoins sans cesse croissants. De nombreuses notifications MDPH restent sans effet ou sont revues à la baisse. Cela se traduit, sur le terrain, par de nombreux élèves restés sans accompagnement. Pour parer à l'urgence, les AVS sont déplacés en cours d'année au mépris de la continuité de leur mission d'accompagnement et des relations tissées avec les familles. Cela est inacceptable ! Où en est-on à ce sujet, quel est le volume horaire de notifications non respecté ? L'inclusion scolaire ne peut se vivre dans des conditions aussi déplorables pour les élèves et pour les enseignants qui doivent accueillir dans l'urgence des élèves en situation de handicap. Les parents et les enseignants se sentent abandonnés, démunis et désemparés. Le SNUipp-FSU va prendre contact avec les associations de parents concernés pour les informer du non-respect de la loi de février 2005.

### **En ce qui concerne les sujets abordés lors de la CAPD :**

Le SNUipp-FSU 62 a demandé à ce que les rejets de demandes de stage de formation depuis le début de l'année soient ajoutés à l'ordre du jour de cette CAPD. Nous souhaitons aussi que cela soit fait systématiquement pour chaque rejet de stage de formation syndicale comme le précisent les textes.

Nous vous demandons également Monsieur l'Inspecteur d'académie, de respecter les délais de réponse lorsque vous rejetez la demande. Nous vous demandons aussi de prendre vos responsabilités lorsque vous décidez de rejeter une demande, à savoir de ne pas demander aux personnels d'une même école de choisir la personne partant en stage et, pour les autres, de renoncer à leur demande ou de demander aux personnels d'une école d'accepter ou non le départ d'un enseignant parce qu'il n'y a pas de remplaçant. Cela ne relève pas de la responsabilité des enseignants mais bien de votre responsabilité de rejeter ou pas la demande en précisant les motifs du rejet.

De même, il n'existe dans aucun texte la notion restrictive de 25 % de stages de formations ou de réunions syndicales accordés. Il n'y a pas de Service Minimum d'Accès aux réunions ou stages syndicaux ! Lors du groupe de travail sur le droit syndical de septembre, aucune organisation syndicale n'a accepté cette restriction et toutes ont réclamé que les personnels puissent participer aux réunions et stages syndicaux demandés par les collègues.

Concernant les allègements de service, nous déplorons à nouveau le manque de possibilités d'accéder à un allègement permettant aux personnels de concilier vie professionnelle et les difficultés liées à leur santé. Quelles solutions seront apportées aux personnels qui ont demandé un allègement de service et qui n'auront pas été retenus sur la liste ?

Concernant l'avancement,

Tout d'abord, nous avons été très surpris des tableaux d'avancement envoyés cette année. En effet, les NUMEN de 3895 enseignants figurent dans ces documents. Ceux-ci n'auraient jamais dû nous être transmis d'autant plus en période électorale lorsque le scrutin n'est pas terminé. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 62 a déposé un recours administratif afin qu'il n'y ait aucun doute sur l'utilisation qui aurait pu être faite de ces NUMEN lors du vote. Le SNUipp-FSU 62 a aussi demandé à ce que des mesures particulières soient prises pour rétablir la confidentialité des NUMEN transmis afin d'assurer la protection administrative des personnels.

Nous regrettons que des NUMEN puissent circuler de cette manière

Enfin, nous l'avons déjà dit l'an dernier, l'avancement des instituteurs et professeurs des écoles constitue une bien maigre consolation face au gel du point d'indice, à l'augmentation de la cotisation retraite, et, plus généralement, face à la baisse de notre pouvoir d'achat depuis quelques années.

Le SNUipp-FSU continue de réclamer une augmentation du point d'indice pour les personnels et rappelle son exigence d'un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de l'actuelle hors classe.

Le SNUipp-FSU a aussi interpellé la ministre sur l'ISAE,. Celle-ci s'est d'ailleurs engagée, lors de la présentation des chantiers métiers, le 13 novembre,« à ouvrir une discussion dans les mois qui viennent sur le montant de l'ISAE afin de le rapprocher de l'ISOE »du 2<sup>nd</sup> degré. Le Snuipp-FSU attend maintenant que la parole passe aux actes.

Un calendrier précis et une programmation sont indispensables pour atteindre la parité ISAE-ISOE d'ici la fin du quinquennat